



Construction et enduit sur mur de cloture

Par **stefg60**, le **10/03/2009** à **20:32**

bonjour

je vais construire un mur entre moi et mes voisins , es ce que je suis obliger de mettre du crepis ou peinture de leurs coté ?

merci d'avance

Par **aie mac**, le **10/03/2009** à **20:44**

bonjour

rien dans le code civil ne vous y oblige, mais consultez par contre le règlement d'urbanisme de votre commune et (éventuellement) le cahier des charges de votre lotissement qui peuvent vous imposer ces travaux.

si vous construisez le mur chez vous, en limite de propriété, n'oubliez pas que rien ne doit dépasser cette limite, et en particulier les fondations...

Par **stefg60**, le **11/03/2009** à **17:33**

Merci beaucoup pour ces renseignements .

je suis en en parcelle isoler es ce que le reglement es le meme que pour un lotissement ?

merci

Par **aie mac**, le **11/03/2009** à **19:38**

alors seules les règles d'urbanisme locales sont applicables.